

Certificat Mener un audit dans un organisme fournisseur de prestations de formation

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

Les audits concernés sont menés dans des organismes du domaine de la formation professionnelle

Code(s) NAF : **70.22Z**

Code(s) NSF : **333**

Code(s) ROME : **M1402**

Formacode : **31354**

Date de création de la certification : **24/11/2017**

Mots clés : **qualité de la formation**, **décret n°2015-790 du 30 juin 2015**, **Audit fournisseur**, **Formation professionnelle**

Identification

Identifiant : **3982**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [La norme NF EN ISO 19011, "Lignes directrices pour l'audit de système de management". Elle donne également des lignes directrices sur l'évaluation de la compétence des personnes impliquées dans le processus d'audit](#)
- [Le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle](#)

Non formalisé :

- **Référentiel de compétences Auditeur de prestations de formation rédigé par AFNOR Certification**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification répond à un besoin des organisations de s'assurer des compétences de l'auditeur qu'elles missionnent pour s'assurer de la qualité des prestations des organismes de formation qu'elles financent.

Ces organisations souhaitent disposer d'auditeurs compétents afin qu'ils évaluent les dispositions de mise en œuvre par les organismes de formation pour garantir le respect des critères du décret de la formation.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

L'auditeur fournisseur de prestations de formation intervient au sein des organismes de formation que sa structure finance pour vérifier qu'ils sont bien conformes au décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et qu'ils sont aptes à satisfaire les attentes de leurs clients.

Pour mener à bien sa mission, l'auditeur doit être en capacité de mener un audit seconde partie selon les lignes directrices de la norme ISO 19011. L'audit seconde partie permet de choisir les fournisseurs et/ou partenaires les plus performants, d'évaluer leur fiabilité, de détecter les risques associés et de les impliquer dans une démarche partagée d'amélioration continue.

Dans le cadre de la certification, l'auditeur sera évalué sur ses compétences :

A mener et diriger un audit fournisseur (préparation, réalisation et conclusion) dans le domaine de la formation professionnelle.

A mettre en œuvre la méthodologie de l'audit selon la norme ISO 19011.

Mener des entretiens et conduire une réunion d'ouverture et clôture d'audit.

Mesurer la conformité ou non du système audité au regard du référentiel d'audit ainsi que d'en évaluer la performance.

S'adapter aux enjeux et aux spécificités de l'audit fournisseur dans le cadre d'un partenariat performant.

Elaborer et rédiger des constats (détecter/identifier, classer et rédiger un constat) et le rapport d'audit.

Modalités générales

La certification est accessible après un parcours obligatoire de 21 heures de formation à l'audit fournisseur de prestations de formation.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La personne certifiée professionnalisée, fait reconnaître par un organisme tierce partie et valorise ses compétences d'auditeur fournisseur dans le domaine de la formation.

Elle renforce sa légitimité dans sa fonction et/ou accroît son employabilité en affichant son savoir-faire.

Elle est référencée sur la liste des certifiés, consultable sur le site Internet d'AFNOR Certification et appartient au réseau des personnes certifiées.

Pour l'entité utilisatrice

Lorsque la démarche est initiée par l'organisme, cette certification de compétences permet :

d'optimiser la performance de ses prestataires de formations grâce à des audits constructifs menés par auditeurs compétents,

de donner de la légitimité et de la visibilité dans leur fonction aux auditeurs fournisseur,

de motiver et valoriser ses collaborateurs éligibles en leur proposant un parcours certifiant,

de s'assurer régulièrement de la compétence de ses collaborateurs et pouvoir les faire référencer dans

l'annuaire dédié à la certification de personnes.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre à l'ensemble des pré-requis suivants :

Formation initiale (niveau) :

Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV - Baccalauréat ou équivalent,

Expérience Professionnelle :

Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans les services de formation ou des services associés aux prestations de formations

Formation :

Avoir suivi une formation à l'audit fournisseur de prestations de formation de 21 heures minimum (dans les 3 années précédant la candidature)

Compétences évaluées

Les compétences de la personne certifiée "Auditeur fournisseur de prestations de formation" sont :

Mener un audit fournisseur de prestation de formations (préparation, réalisation et conclusion) selon les lignes directrices de la norme ISO 19011.

Maîtriser le contexte réglementaire de la formation professionnelle.

Identifier les éléments nécessaires au déclenchement et à la faisabilité d'un audit.

Elaborer un plan d'audit et un guide d'entretien en adéquation avec le mandat de l'audit.

Appliquer les principes de l'audit.

S'adapter aux enjeux et aux spécificités de l'audit fournisseur.

Réaliser des entretiens en adaptant son questionnement aux personnes auditées.

Récolter les informations ainsi que les preuves d'audits, les analyser et les synthétiser.

Elaborer et rédiger des constats (détecter/identifier, classer et rédiger un constat) et le rapport d'audit.

Mesurer la conformité ou non du système audité au regard du référentiel d'audit et évaluer sa performance.

Conduire une réunion d'ouverture et clôture d'audit.

Planifier et définir ses priorités afin de gagner en efficacité.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR Certification - 11 Rue Francis de Préssensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex

La validité est Temporaire

La certification est valable 3 ans. Le renouvellement de la certification à 3 ans est basé notamment sur un suivi de l'activité d'audit de la personne certifiée.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

A ce jour, 35 personnes sont certifiées "Auditeur fournisseur de prestations de formation".

Autres sources d'information

<https://certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes>